



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 mars 2013

Anniversaire de la Loi du 4 mars 2002 sur le Droit des Malades **Appel National : plus d'équité pour les aidants**

Un Appel national a été lancé aujourd'hui en faveur des aidants bénévoles. Cet appel lancé par Paulette Guichard, Serge Guérin, Thierry Calvat, Céline Dupré et Pierre-Henri Tavoillot propose d'assurer une plus grande équité de traitement pour près de 10 millions de nos concitoyens.

Dans un contexte qui place progressivement les proches et les aidants de personnes fragilisée par le grand âge, la maladie chronique ou le handicap, au cœur du système de santé français, cet appel formule **2 mesures concrètes** qui visent à alléger la situation des aidants autant qu'à les soutenir et à les valoriser :

- En termes de **prévention santé** : offrir un **bilan de santé gratuit** aux aidants familiaux (contre tous les 5 ans aujourd'hui) et bénéficier **d'un forfait de 50 heures d'activité physique** adaptée par an.
- En termes de **travail** : assurer un traitement équitable et juste qui aboutisse à ce que **les aléas de la vie professionnelle** – arrêt temporaire ou définitif, temps partiel... – des aidants en activité professionnelle **soient comptabilisés pour les droits sociaux et en particulier la retraite**

Pour les promoteurs de cet appel, ces avancées, qui ne sont rien au regard de l'apport des aidants, seraient à l'honneur de notre société et viendraient valoriser concrètement une démarche de citoyenneté active et de solidarité bienveillante.

Pour soutenir, leur démarche **une mobilisation en ligne est ouverte** à tous les Français, sur facebook

<http://www.facebook.com/pages/Equitépourlesaidants>

Les promoteurs de l'Appel

Serge Guérin, sociologue et professeur à l'ESG Management School
Paulette Guichard, ancienne secrétaire d'Etat aux personnes âgées
Pierre-Henri Tavoillot, philosophe et Président du Collège de Philosophie
Thierry Calvat, fondateur de Idées Solutions Sociétales
Céline Dupré, co-fondatrice de Rose Magazine



Appel National Plus d'équité pour les aidants !

Si elle représente une avancée significative pour les Droits du malade, la date du 4 mars doit aussi nous amener à penser à tous ceux qui au quotidien les accompagnent, tous ceux qui, anonymes, apportent un indéfectible soutien à une personne fragilisée par la maladie, la vieillesse ou le handicap. Leurs concours précieux, aux côtés des soignants professionnels constituent ainsi un élément déterminant de la qualité de vie.

Derrière le maquis des désignations des aidants- proches, familiaux, familiers, informels, bénévoles... -, ce sont pratiquement 10 millions de nos concitoyens, qui pratiquent la solidarité bienveillante vis à vis de personnes vulnérables. Ce mouvement sera plus nécessaire d'années en année en raison du vieillissement et de la hausse dramatique du nombre de malades chroniques.

En quelques années, et sous l'influence conjuguée de tous les acteurs, de nombreuses initiatives se développent sur l'ensemble du territoire, portées par le public ou le privé, et visant à écouter, soutenir et aider, voire parfois former les aidants. En dépit d'efforts considérables, ce travail foisonnant, cristallisé par la création d'une Journée Nationale des Aidants en 2010, est loin d'avoir sorti de l'ombre les aidants. Qui a pris conscience que ces femmes et ces hommes représentent l'équivalent d'une dépense de 164 milliards d'euros ? A comparer avec les 240 milliards d'euros de dépense de santé annuelle. L'association anglaise d'aidants familiaux *Carers UK* estime pour sa part, la contribution des aidants à 150 milliards d'euros (119 milliards de £). Qui s'est rendu compte que ces personnes contribuent 7 jours sur 7 à rendre la vie plus douce à plus de 10 millions de personnes, de tout âge ? Qui a mesuré combien il faudrait d'aidants professionnels pour suppléer les bénévoles ?

Il est urgent d'intensifier le soutien aux aidants, avec deux: l'une a trait à la prévention, l'autre à l'équité sociale pour les aidants en activité professionnelle. D'abord, les aidants sont très sollicités psychologiquement et physiquement, or pour assumer leur rôle, ils ont besoin de rester en bonne forme et d'être accompagné sur le plan de leur santé. Ensuite, parce que la moitié d'entre eux sont dans la vie active et que cette situation n'est pas sans les obliger parfois à réduire leurs horaires et leur temps de travail quand il ne s'agit pas de quitter de façon temporaire ou définitive l'entreprise.

C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un appel solennel en vue de mettre en œuvre deux mesures concrètes et fortes qui viendraient alléger de façon significative la situation des aidants autant que les soutenir et les valoriser :

- Nous proposons que les aidants puissent disposer d'un bilan de santé gratuit de façon annuelle - alors qu'il n'y ont droit que seulement tous les 5 ans aujourd'hui - et bénéficier d'un forfait de 50 heures d'activité physique adaptée par an.
- Nous demandons un traitement équitable et juste qui aboutisse à ce que les aléas de la vie professionnelle de l'aidant – arrêt temporaire ou définitif, temps partiel,... soient désormais comptabilisés pour les droits sociaux et en particulier la retraite.

Ces avancées, qui ne sont rien au regard de l'apport des aidants, seraient à l'honneur de notre société et viendraient valoriser concrètement une démarche de citoyenneté active et de solidarité bienveillante.